



Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY- Hélène MARTIN

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS

Absente avant donné procuration : Mme Bénédicte FIGUET à M. Frédéric COLLAS

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2023

La lecture du compte rendu de la réunion du 13 septembre 2023 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Réfection de la voirie communale « rue du Paigre » - Demande de subvention

Madame le Maire expose :

La rue du Paigre est en très mauvais état. Elle est empruntée par les camions de livraison des entreprises. C'est pourquoi la Municipalité souhaite procéder à sa réfection.

Le montant des travaux est estimé à 19 361,60 € HT (23 233,92 € TTC) selon devis.

Madame le Maire propose de demander une subvention dans le cadre de l'appel à projets 2024 du dispositif d'aide aux communes du Département du Territoire de Belfort selon le plan de financement suivant :

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Financements publics concernés	Montant éligible H.T.	Pourcentage	Montant du financement
Département du Territoire de Belfort	19 361,60 €	50 %	9 680,80 €
Autofinancement	19 361,60 €	50 %	9 680,80 €

- **SOLLICITE** une aide financière auprès de Monsieur le Président du Département du Territoire de Belfort dans le cadre de l'aide aux communes 2024 d'un montant de 9 680,80 €.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits au budget 2024.

Enfouissement des réseaux rues de Froideval, des Sources, place verger Roulot, grande rue - Validation devis candélabres d'éclairage public

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 13 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est engagé à participer au fonds de concours ouvert par TDE90 pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension et du réseau de télécommunication situé Grande Rue, Rue des Sources et Rue de Froideval.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Baumgartner d'un montant de 9 826,50 € HT (11 791,80 € TTC) concernant la fourniture des candélabres d'éclairage public pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de la fourniture des candélabres d'éclairage public proposé par l'entreprise Baumgartner d'un montant de 9 826,50 € HT (11 791,80 € TTC).
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget 2023

Ouvertures dominicales 2024 - Commerces de détail alimentaires et non alimentaires

Madame le Maire expose :

La Loi Macron, promulguée le 6 août 2015, modifie en particulier l'Article L.3132-26 du Code du Travail, en accordant un pouvoir de dérogation aux maires concernant le repos dominical dans les commerces de détail alimentaires et non alimentaires permettant d'autoriser l'ouverture de ces commerces sur douze dimanches. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour les commerces de détail alimentaires et non alimentaires, la chambre de Commerce et d'industrie de Belfort propose 2 dimanches pour 2024 : 15 décembre et 22 décembre. Les associations de commerçants ainsi que les syndicats patronaux et salariaux ont été consultés sur ces 2 dimanches.

Les commerces de Botans ont été informés et n'ont présenté aucune demande supplémentaire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les commerces de détail alimentaires et non alimentaires de la Commune à ouvrir 2 dimanches en 2024, aux dates suivantes : 15 et 22 décembre.

Ouvertures dominicales 2024 - Commerces de vente automobile

Madame le Maire expose :

La Loi Macron, promulguée le 6 août 2015, modifie en particulier l'Article L.3132-26 du Code du Travail, en accordant un pouvoir de dérogation aux maires concernant le repos dominical dans les commerces de vente automobile permettant d'autoriser l'ouverture de ces commerces sur cinq dimanches. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour les commerces de vente automobiles, la chambre de commerce et d'industrie de Belfort propose 5 dimanches pour 2024 : 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre. Les associations de commerçants ainsi que les syndicats patronaux et salariaux ont été consultés sur ces 5 dimanches.

Le commerce de Botans a été informé et n'a présenté aucune demande supplémentaire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les commerces de vente automobile de la Commune à ouvrir 5 dimanches en 2024, aux dates suivantes : 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre.

Motion de soutien aux élus locaux

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien aux élus locaux de Lepuix qui ont fait l'objet de menaces dans l'exercice de leur fonction :

Vendredi 22 septembre après-midi, 2 élus de la Commune de Lepuix, ont été insultés copieusement et menacés dans l'exercice de leur fonction.

Le Conseil Municipal de la Commune de Botans souhaite apporter son soutien aux élus de la commune de Lepuix, et par là même à tous les élus locaux qui depuis plusieurs mois sont victimes de méfaits à l'encontre de leur personne et de l'image qu'ils représentent en tant que dépositaire de l'ordre public.

A l'heure où nombre de maires et d'élus sont victimes d'agressions verbales, physiques et/ou matérielles, entraînant leur démission avec des retentissements au niveau national, il est du devoir des pouvoirs publics de les soutenir sans faille et dans le respect de la loi comme s'y est engagé le Ministre de l'intérieur.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTÉ** la présente motion qui sera transmise à l'association des Maires du Territoire de Belfort.

Questions et informations diverses

Demande de subventions

La Source Jeune

Demandes d'Urbanisme

Dépôt d'une demande d'autorisation de changement de catégorie ERP pour la salle des fêtes

Accord tacite de la déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques au 1 chemin des neufs Moulins

Accord de la déclaration préalable pour la modification des façades d'une maison au 32 Grande rue

Dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture au 1 bis rue des Corbais

Rapport d'activité 2022 du Grand Belfort Communauté d'agglomération

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité annuel des services de Grand Belfort Communauté d'Agglomération doit faire l'objet d'une communication en séance publique du Conseil municipal.

Renouvellement de l'adhésion au service des gardes champêtres

La convention d'adhésion au service des gardes champêtres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération arrive à échéance le 31 décembre 2023. Cette dernière sera reconduite pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Droit de préemption

La commune a renoncé à son droit de préemption sur un bien situé 1 rue de Froideval, cadastré AA 86.

Travaux enfouissement Commune

Une réunion de chantier est prévue lundi 16 octobre.

GBCA

Grand Belfort Propose de venir **distribuer des kits d'économiseur d'eau** sur la Commune de Botans.

Grand Belfort participe à l'opération « Laisse parler ton cœur » du 18 au 26 novembre 2023. Il s'agit d'une **grande collecte de jouets d'occasion** qui permet de réemployer ou de recycler des objets non utilisés.

Travaux enfouissement Enedis : chemin forestier

Les travaux effectués pour l'enfouissement du réseau Enedis sur le chemin forestier n'apportent pas satisfaction. La Municipalité, avec l'appui du garde forestier, a sollicité un nouvel état des lieux.

Commission d'action sociale : repas / colis

Suite à la réunion du Centre d'Action Sociale du 11 octobre, la Commune de Dorans nous a informés qu'il n'y aurait pas de repas des aînés le 4 février 2024 en raison du faible nombre d'inscrits. A Botans, 4 personnes avaient choisi le repas.

41 colis ont été commandés auprès des Fleurons de Lomagne.

Ecole Maternelle : SIEMPK

La réunion de rentrée du syndicat de l'école maternelle a eu lieu le 28 septembre 2023

La séance est levée à 21h00
Fait à BOTANS, le 24/10/2023

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ



Le secrétaire de séance,
Séverine HENRY

